

Conseil Municipal

Séance du 03 mars 2020

L'an deux mil vingt le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Etaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, adjoint, , BESNARD Jacques, BRIAND Claude, conseillers délégués, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, LE VAILLANT Nicolas, FORTIN Marcel, MOYNAT DANET Isabelle, MAILLARD Sylvie, BARIOU Marie-Noëlle.

Etaient absentes : CHARPENTIER Jocelyne, MORICE Anne-Marie.

Procuration de Jocelyne CHARPENTIER à Marcel MINIER

Sylvie MAILLARD a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 12 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

N° 2020 - 12

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Approbation des comptes administratifs 2019

Le conseil municipal est invité à adopter les comptes administratifs 2019 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

Monsieur Pierre TROCHU, 1^{er} adjoint, est désigné Président de séance pour ce point et rend compte des opérations budgétaires exécutées.

Les comptes administratifs sont en concordances avec les comptes de gestion établis par le comptable du Trésor. Monsieur le Maire, Marcel MINIER, ne prend pas part au vote et se retire de la salle.

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre TROCHU, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve les comptes administratifs 2019 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

N° 2020 - 13

Thème : Marché Public

Objet :

Aménagement du bourg : Avenant n°1 – lot voirie

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de passer un avenant sur le lot 1 : Voirie (attributaire du marché SPTP). Montant initial du marché : 340 950.75 €HT. Le détail des travaux supplémentaires est le suivant :

- Structure supplémentaire du mini-giratoire pour un montant de 5 002,50 € HT.
- Aménagement devant le centre technique communal rue de Rennes pour un montant de 4 601,00 € HT.
- Caniveaux à grilles y compris raccordement au réseau, apport et mise en place de terre végétale pour un montant de 11 600 € HT.
- Rabotage ponctuel de chaussée avant grave bitume pour un montant de 2 785,00 € HT.
- Modification de la nature des revêtements rue de Rennes pour un montant de 1 540,90 €HT.
- Mises à niveau d'ouvrages d'eaux pluviales – tranche 1 pour un montant de 6 680 € HT.

Le montant total de l'avenant est de 32 209,40 € HT. Le nouveau montant du marché est de 373 160.15 €HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (12 voix pour, 1 abstention),

- accepte l'avenant n°1 sur le lot 1 : voirie pour un montant de 32 209.40 €HT,
- accepte le nouveau montant du marché de 373 160.15 €HT
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

N° 2020 - 14

Thème : Droit de préemption urbain

Objet : DPU parcelles AB 122, AB 123 et AB 321

Monsieur le Maire présente la demande de Maître L'OLLIVIER Thomas, notaire à RENNES, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit des parcelles AB 122, AB 123 et AB 321 situées dans le périmètre du DPU. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas préempter les parcelles AB 122, AB 123 et AB 321.

N° 2020 - 15

Thème : Subventions

Objet : Participation
Office des Sports
2020

Monsieur le Maire présente la demande de l'Office des Sports pour la participation de la commune 2020. Le montant de la participation est de 1.67 € par habitant soit 1 492.98 € (1.67 € X 894 habitants).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de verser à l'Office des Sports une participation de 1 492.98 € pour l'année 2020,
- décide d'inscrire la dépense au budget 2020 sur le compte 65548.

N° 2020 - 16

Thème : Domaine et patrimoine

Objet : Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural au lieu-dit la Ville Donjean:

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande d'un particulier qui souhaite acquérir le chemin rural CR317 (chemin du domaine privé de la commune) au lieu-dit « la Ville Donjean ».

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- constate la désaffectation du chemin rural,
- décide de lancer la procédure de cession du chemin rural prévu à l'article L161-10 du code rural
- demande à Monsieur le Maire d'ouvrir une enquête publique,

Délibérations 2020 – 12 à 2020 – 16

MINIER Marcel		CARRISSANT Pierrick	
TROCHU Pierre		LE VAILLANT Nicolas	
BESNARD Jacques		FORTIN Marcel	
CHARPENTIER Jocelyne		MOYNAT DANET Isabelle	
BRIAND Claude		MAILLARD Sylvie	
MORICE Anne-Marie		BARIOU Marie-Noëlle	
POIRIER Jean-Luc			